

CONVENTION D'APPLICATION
RELATIVE A LA CONVENTION D'ASSOCIATION
IEP LYON - UNIVERSITE LYON 2 DU 30 SEPTEMBRE 2015
Master mention « Economie du Travail et des Ressources Humaines »,
Parcours « Expertise-Intervention sur le Travail, l'Emploi et les Ressources
Humaines » (EITERH)

Entre

L'Université Lumière Lyon 2,
sise 18 quai Claude Bernard - 69365 Lyon cedex 07,
représentée par sa Présidente, Madame Nathalie DOMPNIER,
ci-après désignée « **Université Lyon 2** »

D'une part,

et :

L'Institut d'Etudes Politiques de Lyon,
sis 14 avenue Berthelot - 69365 LYON cedex 07,
représenté par sa Directrice, Madame Hélène SURREL,
ci après désigné « **Sciences Po Lyon** »

D'autre part,

Ci-après désignées collectivement « **les Parties** »,

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés,

Vu l'arrêté d'accréditation en date du 21/07/2022, ayant pour objet l'accréditation de l'Université Lyon 2 en vue de la délivrance des diplômes nationaux,

Vu la convention d'association du 30 septembre 2015 entre l'Université Lyon 2 et Sciences Po Lyon,

Préambule

L'Université Lyon 2 et l'Institut d'études politiques de Lyon ont signé le 30 septembre 2015 une convention d'association précisant leurs domaines de coopération, notamment au niveau de la formation et l'ouverture à des mentions de master.

L'Université Lyon 2 est accréditée à délivrer le diplôme de Master mention Economie du Travail et des Ressources Humaines. Ce Master propose un programme de formation constitué d'un Master 1 généraliste et d'un parcours spécialisé en Master 2 « Expertise-Intervention sur le Travail, l'Emploi et les Ressources Humaines » (EITERH), qui ouvre sous format mixte FI / Alternance (contrat d'apprentissage) à compter de septembre 2022 dans le cadre de la nouvelle accréditation 2022-2026.

Sciences Po Lyon possède en quatrième année de son diplôme un parcours de formation « Economie et Management des Organisations et des Ressources Humaines » (EMORH).

Le Master mention Economie du Travail et des Ressources Humaines de Lyon 2 a vocation à accueillir en deuxième année au sein du parcours EITERH des étudiants de Sciences Po Lyon ayant suivi en 4ème année d'IEP le parcours EMORH.

Ceci exposé, il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 - Objet

L'Université Lyon 2 et Sciences Po Lyon établissent un partenariat permettant aux élèves de Sciences Po Lyon en cours de formation d'accéder au Master mention « Economie du Travail et des Ressources Humaines », parcours « Expertise-Intervention sur le Travail, l'Emploi et les Ressources Humaines » (EITERH).

Article 2 - Inscriptions administratives

En plus de leur inscription en 5^{ème} année à l'IEP, les étudiants de Sciences Po Lyon s'inscrivent à l'Université Lyon 2 en Master 2 Economie du Travail et des Ressources Humaines parcours « Expertise-Intervention sur le Travail, l'Emploi et les Ressources Humaines » et s'acquittent des droits d'inscription auprès de l'Université Lyon 2.

La gestion des inscriptions pédagogiques est assurée par les services de scolarité de l'UFR de Sciences Économiques et de Gestion.

Article 3 - Organisation pédagogique et scolarité

Enseignements :

Les enseignements du Master 2 EITERH sont assurés par des enseignants rattachés à la FSEG et à Sciences Po Lyon selon la répartition indiquée en annexe 1. Ils sont majoritairement dispensés dans les locaux de l'Université Lyon 2 mais quelques séances peuvent l'être dans les locaux de Sciences Po Lyon.

Commission pédagogique et jury de diplôme :

Les enseignants de l'IEP qui participent aux enseignements du M2 EITERH participent également à la commission pédagogique validant les dossiers de candidature ainsi qu'au jury de diplôme.

Le diplôme est délivré par l'Université Lyon 2.

Professionalisation et suivi des étudiants :

Les étudiants effectuent leur professionnalisation sous la forme d'un stage long (FI) ou d'un contrat d'apprentissage (Alternance).

Les étudiants inscrits en FI sont suivis par un enseignant-chercheur membre de l'équipe pédagogique du Master 2 pour la réalisation de leur mémoire professionnel associé à leur stage. Les étudiants inscrits en Alternance sont suivis par un enseignant-chercheur membre de l'équipe pédagogique du M2 tant sur l'accompagnement de l'alternance en entreprise que sur la réalisation de leur mémoire professionnel associé à l'alternance.

Jury de soutenance de mémoire :

Un enseignant-chercheur de Sciences Po Lyon doit siéger au jury de soutenance de mémoire soutenu par chaque étudiant de Sciences Po Lyon inscrit dans le Master.

Article 5 - Communication

Sciences Po Lyon s'engage à faire figurer le Master mention Economie du Travail et des Ressources Humaines parcours « Expertise-Intervention sur le Travail, l'Emploi et les Ressources Humaines » dans la liste d'offre de masters interne ou en partenariat communiquée à ses étudiants.

Le Master de Lyon 2 communique sur son partenariat avec Sciences Po Lyon et ses responsables interviennent auprès des étudiants du parcours EMORH de Sciences Po Lyon pour leur présenter le Master 2 EITERH et les modalités de l'alternance.

Article 6 - Evaluation du partenariat

Les responsables pédagogiques de l'UFR SEG et de Sciences Po Lyon se réuniront une fois par an pour faire le point sur l'application des présentes. Ils se transmettront réciproquement, en temps utile, toute information intéressant le partenariat instauré par le présent accord.

Article 7 - Durée - modification - résiliation

La convention est valide pendant 3 années universitaires (2022-23, 2023-24, 2024-25). Au terme de ces trois années, un bilan est réalisé pour décider de la poursuite ou de l'arrêt du partenariat.

La convention pourra, autant que de besoin, être modifiée par des avenants approuvés selon les procédures en vigueur dans chaque établissement signataire.

La convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception sous réserve d'un préavis de 6 mois. Elle peut également être résiliée de plein droit, à l'initiative de l'une ou l'autre des parties, en cas d'inobservation des clauses qu'elle contient, après mise en demeure restée infructueuse pendant le délai d'un mois, sans préjudice des dommages et intérêts auxquelles la partie lésée peut avoir droit.

Au cas où il serait mis fin à cette convention, les étudiants inscrits dans la formation doivent avoir la possibilité de compléter et finir leur programme.

Article 8 - Litiges

Les parties s'engagent à chercher en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec des voies amiables de résolution, tout contentieux devra être porté devant le tribunal administratif de Lyon.

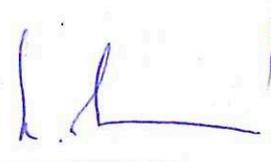
Fait à Lyon, en deux exemplaires originaux, le 29.11.2022

La Présidente de l'Université
Lyon 2



Nathalie DOMPNIER

La Directrice de Sciences Po Lyon



Hélène SURREL

ANNEXE 1 : Maquette pédagogique

M2 ETRH - Parcours mixte (FI/Alternance) "Expertise-Intervention sur le Travail, l'Emploi et les RH" (EITERH)						
UE	Enseignements	CNU	type cours	volume étudiant	Répartition Lyon 2 / Sciences Po Lyon	
S3	Environnement institutionnel et politiques RH	Stratégie économique des RH et de l'emploi	05	CM	24	Sciences Po Lyon
		Encadrement juridique de l'emploi	01	CM	15	Lyon 2
		Relations professionnelles et dialogue social	05	CM	21	Lyon 2
		Nouvelles formes de travail et d'emploi	05	CM	15	Lyon 2
		Transformations du salariat (auto-formation)	05	PROJSUIV	6	Lyon 2 (travail en autonomie)
		Système d'Information RH	06	CM	15	Lyon 2
	Outils d'analyse et de pilotage des RH et de l'emploi	Statistiques appliquées aux RH et à l'emploi	05	TD	24	Lyon 2
		Pilotage et Audit RH	06	TD	15	Lyon 2
		Management des RH	PRO	TD	25	Lyon 2 (Intervenants professionnels)
		Etudes de cas	06	PROJSUIV	6	Lyon 2 (travail en autonomie)
		Veille sociale et RH	05	PROJSUIV	6	Lyon 2 (travail en autonomie)
		Journée d'intégration	--	JESUIV	6	
	Professionalisation	Projet tutoré	05	PROJSUIV	7	Lyon 2 (projets à réaliser en autonomie)
		Méthodologie du TER	05	MEMTD	26	Lyon 2
		Anglais de spécialité	11	TD	16	Lyon 2
		PPP	PRO	TD	16	Lyon 2 (Intervenants professionnels)
	Analyse de pratiques	--	ALTTD	6	Lyon 2 (cours spécifique pour les alternants)	
S4	Environnement institutionnel, Emploi et Formation	Encadrement juridique de l'emploi	01	CM	15	Lyon 2
		Politiques de l'emploi, territoires et GRH	05	CM	15	Lyon 2
		Transformations du salariat (auto-formation)	05	PROJSUIV	4	Lyon 2 (travail en autonomie)
		Formation et développement des compétences	PRO	PROJSUIV	20	Lyon 2 (travail en autonomie + Intervenants)
	Outils d'analyse et de pilotage des RH et de l'emploi	Management de la QVT	05	CM	12	Lyon 2
		Serious Game : jeu de négociation	PRO	TD	8	Lyon 2 (Intervenants professionnels)
		Pilotage et Audit RH	06	TD	18	Lyon 2
		Management des RH	PRO	TD	20	Lyon 2 (Intervenants professionnels)
		Etudes de cas	06	PROJSUIV	6	Lyon 2 (travail en autonomie)
		Veille sociale et RH	05	PROJSUIV	8	Lyon 2 (travail en autonomie)
		Journée de regroupement	--	JESUIV	6	
	Professionalisation	Projet tutoré	05	PROJSUIV	8	Lyon 2 (projets à réaliser en autonomie)
		Human Ressources	05	CM	6	Lyon 2
		Mission de professionnalisation (stage ou alternance)	--			
	Mémoire professionnel	--	MEMSUIV			